SEINE NORMANDE
SYNDICAT MIXTE DE GESTION

COMITÉ SYNDICAL
Séance du 30 septembre 2026

Délibération n°2026.09.01 : **DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Date de convocation : 16 septembre 2026

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :
- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Frédéric MARCHE, Département de la Seine-Maritime, suppléant
- Sylvain BONENFANT, Département de l'Eure, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Julien DELALANDRE, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLIER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- François VIGOR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant
- Christian LEPROVOST, Seine Normandie Agglomération, suppléant
- Michel DEZELLUS, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Délégués titulaires excusés :
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Christophe BASTIANELLI, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Bastien CORITON, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire

Pouvoirs :
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Bastien CORITON, Caux Seine Agglomération, pouvoir à Hugo LANGLOIS
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-François BERNARD

Secrétaire de séance : Frédéric MARCHE

Carte : Compétence principale obligatoire

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	*14*	*7*	***14***	*0*	*0*	***14***
Voix	41	21	**41**	*0*	*0*	**41**

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normande

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr

syndicat-seine-normande.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200092492-20260930-2026-09-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2026

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle qu'en cours d'exercice, il peut être amené à proposer au Comité Syndical l'adoption d'une ou plusieurs décisions modificatives.

Les décisions modificatives (DM) ont pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires initiales, tant en dépenses qu'en recettes, afin de prendre en compte des éléments nouveaux intervenus depuis le vote du budget primitif ou de procéder aux réajustements nécessaires au regard de l'exécution budgétaire.

Dans ce cadre, l'analyse des crédits inscrits au budget primitif 2026 a également permis d'identifier certaines erreurs d'imputation comptable. Afin de respecter le principe de sincérité budgétaire, il convient de procéder aux corrections nécessaires.

La présente décision modificative porte ainsi le budget de fonctionnement à un équilibre en dépenses et en recettes de 6 043 044,15 €, et la section d'investissement à un équilibre de 3 276 027,94 € :

	Budget voté	DM n°1	Budget Total
Fonctionnement	6 179 192,15 €	- 136 148,00 €	6 043 044,15 €
Investissement	3 230 654,94 €	45 373,00 €	3 276 027,94 €
Total	9 409 847,09 €	-90 775,00 €	9 319 072,09 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les ajustements proposés concernent principalement des corrections d'imputations comptables ainsi que des réajustements liés à l'évolution des besoins du syndicat.

Des crédits complémentaires sont notamment prévus pour :
- les dépenses de carburant, en raison de l'augmentation des prix constatés,
- les prestations de services liées à l'externalisation du traitement des dossiers d'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE),
- la réalisation d'une étude historique et d'une étude environnementale sur les inondations dans le cadre du PAPI,
- les frais de nettoyage des EPI des agents intervenants sur les berges conformément aux obligations règlementaires.

De manière générale, ces mouvements correspondent principalement à des réaffectations de crédits entre différents postes budgétaires.

En recettes, afin de garantir la sincérité des prévisions budgétaires, certaines inscriptions relatives à des subventions ont été supprimées dans la mesure où celles-ci n'ont à ce jour pas fait l'objet d'une notification officielle.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les ajustements proposés portent notamment sur les éléments suivants :
- le rythme d'exécution des travaux réalisés dans le cadre du marché à bons de commande nécessite un transfert de crédits du chapitre 23 vers le chapitre 21, afin d'adapter les inscriptions budgétaires à la réalité de l'avancement des opérations,
- en l'absence de réponse des services de l'État concernant la pose des blocs béton pour sécuriser les ouvrages de Rives en Seine, il est proposé de basculer les crédits initialement prévus au chapitre 21 vers le chapitre 23, afin de permettre leur prise en charge sur l'exercice en cours,
- la perspective d'acquisition d'un local technique destiné aux agents de l'équipe d'entretien en régie nécessite la création de l'article 21318 « Autres bâtiments publics » notamment et l'inscription d'un crédit à hauteur de **450 000,00 €,**
- le financement de cette opération sera assuré en partie par le recours à un emprunt de **300 000,00 €**. Afin de préserver l'équilibre financier de cette opération, certaines lignes budgétaires d'investissement ont été ajustées à la baisse afin de dégager les capacités d'autofinancement nécessaires.

Cette dépense pourra être susceptible de bénéficier du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve du respect des conditions d'éligibilités prévues par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

De nouveaux crédits sont inscrits à l'article 2148, afin de permettre la poursuite des opérations engagées par le syndicat jusqu'à la fin de l'exercice 2026.

Ayant entendu l'exposé des différents mouvements budgétaires proposés, le président propose aux membres du comité syndical d'adopter la décision modificative n°1 au BP 2026.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M57,
- le budget primitif de l'exercice 2026 adopté lors de la séance du Comité Syndical du 02 février 2026,
- l'avis de la commission finances du mercredi 08 septembre 2026.

CONSIDÉRANT :

- la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2026 afin de tenir compte de l'évolution des besoins et de l'exécution budgétaire,
- la nécessité de corriger certaines imputations comptables afin de respecter le principe de sincérité budgétaire,
- le projet d'acquisition d'un local technique destiné aux agents de l'équipe d'entretien en régie.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'accepter la décision modificative n°1 concernant le budget primitif 2026 et d'autoriser en conséquence l'ajustement des crédits en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessous :

		BP	DM	TOTAL BP + DM
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		**6 179 192,15**	**-136 148,00**	**6 043 044,15**
CHAP 011	Charges à caractère général	2 061 963,50	-100 668.00	1 961 295,50
CHAP 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 345 000,00	172 314.00	1 517 314,00
CHAP 023	Virement à la section d'investissement	2 660 928,65	-212 844.00	2 448 084,65
CHAP 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	10 000.00	110 000,00
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	11 200,00	-4 950.00	6 250,00
CHAP 67	Autres charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00
RECETTES		**6 179 192,15**	**-136 148,00**	**6 043 044,15**
CHAP 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 727 635,15	0,00	1 727 635,15
CHAP 013	Atténuation de charges	1 700,00	0,00	1 700,00
CHAP 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00		2 000,00
CHAP 74	Dotations et participations	4 438 457,00	-136 148.00	4 302 309,00
CHAP 75	Autres produits de gestion courante	9 400,00	0,00	9 400,00

		BP	DM	TOTAL BP + DM
INVESTISSEMENT				
DEPENSES		**3 230 654,94**	**45 373,00**	**3 276 027,94**
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	869 208,83	-24 750,00	844 458,83
CHAP 21	Immobilisations corporelles	1 136 632,33	370 123,00	1 506 755,33
CHAP 23	Immobilisations en cours	1 171 813,78	-300 000,00	871 813,78
CHAP 27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	1 000,00
CHAP 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	0,00	2 000,00
CHAP 041	Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00	50 000,00
RECETTES		**3 230 654,94**	**45 373,00**	**3 276 027,94**
CHAP 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	252 846,08	0,00	252 846,08
CHAP 021	Virement de la section de fonctionnement	2 660 928,65	-212 844,00	2 448 084,65
CHAP 10	Dotations, fonds divers et réserves	64 880,21	16 900,00	81 780,21
CHAP 13	Subvention d'investissement	102 000,00	-80 000,00	22 000,00
CHAP 16	Emprunt et dettes assimilés	0,00	300 000,00	300 000,00
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	0,00	11 232,00	11 232,00
CHAP 21	Immobilisations corporelles	0,00	85,00	85,00
CHAP 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	10 000,00	110 000,00
CHAP 041	Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00	50 000,00

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande

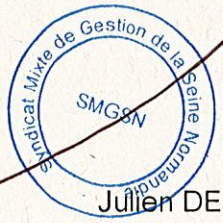

Julien DEMAZURE